

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 5 DÉCEMBRE 2018**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 5 décembre 2018.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20181205/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20181205/access.html>

Le 5 décembre 2018, à 15h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,
- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
 - travaux de l'équipe de vigilance

- Création des antennes locales de l'OP3FT en Chine et aux Etats-Unis,
- Appel à la générosité publique,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

CRÉATION DES ANTENNES LOCALES DE L'OP3FT EN CHINE ET AUX ETATS-UNIS

Dans le prolongement de sa décision du 28 juillet 2015 de créer une antenne locale de l'OP3FT en Chine, appelée OP3FT中国, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail de préparation réalisé et décide de confier à Jérôme Delacroix, Responsable du Développement des Antennes Locales de l'OP3FT, le pilotage des démarches pour la création effective d'OP3FT中国.

Dans le prolongement des réflexions présentées lors des précédentes réunions du Conseil d'administration, le Conseil décide également la création d'une antenne locale de l'OP3FT à Washington D.C. (Etats-Unis) et confie à Jérôme Delacroix le lancement des démarches à cet effet.

Aux côtés de l'OP3FT, ces deux antennes locales vont participer aux missions de Promotion, Protection et Progrès de la technologie Frogans, diffusée sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet, utilisable gratuitement par tous.

APPEL À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

Dans sa décision du 5 octobre 2018, le Conseil d'administration a décidé de poursuivre la campagne d'appel à la générosité publique au delà du 19 octobre 2018, toujours dans le but d'augmenter les ressources de l'OP3FT et d'accompagner ainsi l'accélération du projet Frogans.

Cette campagne a pour objectif de financer des actions menées par l'OP3FT conformément à son objet statutaire et plus particulièrement celles contribuant au développement d'un Internet, sûr, stable et ouvert aux innovations.

Dans sa décision du 5 octobre 2018, le Conseil d'administration a également décidé de confier à l'équipe juridique la mission de mener les démarches nécessaires auprès de la Préfecture de Paris en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation de faire appel à la générosité publique.

Le Conseil d'administration prend acte que l'OP3FT a reçu cette autorisation par arrêté préfectoral du 17 octobre 2018 pour la période allant du 12 octobre 2018 au 12 octobre 2019.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 17h00.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864